141103 - En butte à des obsessions, elle doute de la validité de son jeûne

question

Je suis une fille de 24 ans. A l'âge de 17 ans, je souffrais de troubles obsessionnels compulsifs. Je m'en étais soignée pendant une certaine période mais j'en traine encore des séquelles très éprouvantes. Ces jours-ci, des pensées me hantent l'esprit et me disent: quand tu étais en classe de première, tu choisissais délibérément d ne pas observer le jeûne. Maintenant tu recommences encore. Pourtant je ne me souvent pas de n'avoir pas jeûné. Cette maladie me fait oublier beaucoup de choses.Est-il vrai qu'il se peut que je ne jeunais pas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Du moment que vous ne vous souvenez pas d'avoir rompu le jeûne du Ramadan , le doute obsessionnel que le diable vous inspire ne vous impose rien. Les ulémas ont établi la règle que voici: Quand un musulman accomplit un acte cultuel puis doute de l'avoir fait justement, on ne tien aucun compte du doute puisqu'on doit retenir que l'acte a été dument accompli.

Cheikh Ibn Outaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Voici une très importante règle: le doute qui survient après l'accomplissement d'un acte cultuel ne l'affecte pas. Quand certaines personnes finissent leur prière, le diable se présente à l'une d'elles pour lui dire: tu n'as pas récité la Fatiha! Tu ne t'es pas prosternée. Qu'elle oublie le doute car il n'a aucun effet sur un acte cultuel déjà accompli.

Bon nombre de gens sont confrontés à de fréquents doutes au point d'en éprouver après chaque acte cultuel. Ceux-là doivent écarter définitivement les doutes qui ne sont que des obsessions. » Extrait de Dourous wa fataawa al-haram al-madani p.153.

Cela étant, quand le diable tente de vois faire croire que vous avez rompu le jeûne, ne lui prêtez

aucune attention et ne vous en occupez pas.

Voici un récit instructif relaté par Ibn al-Djawzi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): « Il nous est parvenu qu'un homme s'était présenté à Abou Hazem et lui avait dit: le diable se présente à moi et me dit: tu as certes répudié ta femme et il se met à m'inspirer le doute la-dessus.

- Est-ce que tu l'as répudiée?

- Non.

- N'étais-tu pas venu hier chez moi pour la répudier?

- Au nom d'Allah, je ne me suis présenté chez toi qu'aujourd'hui et je n'ai s répudié ma femme en aucun cas?

- Jure devant le diable comme tu l'as fait devant moi pour avoir enfin la paix. Extrait d'al-adhkiyaa, p.31.

Le meilleur remède de ces troubles obsessionnels consiste dans le fréquent rappel d'Allah le Très-haut, dans l'invocation et la sollicitation de Sa protection contre le diable. Après quoi, il faut tourner le dos complètement à ses obsessions. Il est vrai que ce n'est pas facile mais il reste le seul remède. Vu l'importance de la question, se référer à la réponse donnée à la question n°62839.

Allah le sait mieux.